

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 13 novembre 2006 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, **Maurice TURRETTINI** (président) et Cyril de UTHEMANN.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mmes et M. Véronique CHRISTE, Thierry PRADERVAND et Viviane de WITT

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2006

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous avons signé une convention de partenariat avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) concernant plus particulièrement l'activité des travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Il s'agit d'éducateurs qui font de la prévention avec les jeunes. Nous avons signé cette convention parce que nous avons appris qu'ils opèrent aussi à Vandœuvres, notamment dans le parking souterrain. Nous subventionnions l'action TSHM Arve et Lac de façon ponctuelle, mais maintenant que nous y avons adhéré, nous devons prévoir une somme annuelle de Fr. 8'000.- sur le budget de l'aide sociale et

je recommande à la commission concernée de recevoir le responsable de ces activités de prévention.

- Nous avons reçu un courrier de la Poste nous informant que l'office de poste de Vandœuvres va devenir une succursale de celui de Thônex. Il n'y aura toutefois pas de conséquence au niveau des services proposés (courrier, paiements, etc.)
- M. FOËX : les jeux du parc de la mairie vont enfin être remplacés. Les travaux seront réalisés en deux fois, avant et après l'hiver, en raison du risque de gel qui rend impossible la mise en place de certaines installations.
- M. FOËX : nous faisons désormais partie du Groupe des composteurs en bord de champ. En attendant qu'une solution remplaçant le projet du GICAL soit trouvée, nous avons l'autorisation d'épandre les déchets verts en plein champ. Désormais, nous allons pouvoir procéder à du compostage en bord de champ. Les déchets verts sont récoltés, entreposés dans un emplacement répondant aux normes fédérales, puis broyés et disposés en andains en bord de champ. Ce projet est géré par MM. René STALDER et Bertrand FAVRE. Il concerne les communes de Choulex, Cologny et Vandœuvres. Nous l'avions proposé à l'époque à M. CHAMBAZ, qui a repris l'idée à son compte. Cette méthode, qui a fait ses preuves en Allemagne et en Suisse alémanique, constitue une solution définitive.
- M. E. PRADERVAND : qui décide des emplacements ?
- M. FOËX : les règles sont assez sévères. Les andains doivent être situés loin des habitations, des chemins pédestres et équestres, etc. C'est un choix des agriculteurs, qui établissent un planning pour toute l'année. Les andains peuvent être protégés pour accélérer le compost. Ils peuvent même être enrobés de matière plastique, ce qui est un peu moins heureux du point de vue esthétique, mais nous sommes déjà habitués à voir en été les meules de foin recouvertes d'un emballage blanc.
- M. E. PRADERVAND : le compost est-il vendu aux propriétaires des champs ?
- M. FOËX : le surplus devrait même être accessible aux habitants. Lorsque le système va se mettre en place, des échanges vont se faire. Les agriculteurs d'autres communes n'en produisant pas devraient pouvoir bénéficier de ce compost. Cela reste encore à confirmer. Cela nous coûtera moins cher que si nous devons l'amener aux Cheneviers.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

- M. le président : nous avons une lettre de Mme Claudine GOLAY, au nom des enseignants, pour nous remercier chaleureusement de la soirée offerte par la commune au corps enseignant du 19 octobre. Elle nous remercie de l'intérêt que le conseil porte toujours à l'école.
- M. le président : nous avons également reçu un courrier de M. ASCHERI, chef du service des votations et élections, qui nous informe des dates des prochaines élections municipales. Pour l'élection du conseil municipal, les listes des candidatures peuvent être retirées auprès dudit service dès le 13 novembre 2006 et le délai de retour des listes est fixé au 5 février 2007. Pour l'élection du maire et des adjoints, les listes peuvent être retirées à partir du 15 janvier 2007 et le délai de retour des listes est fixé au 2 avril 2007. Cette lettre est à votre disposition si vous le souhaitez.

Comptes-rendus des commissions

En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.

a) Sécurité routière, voirie, canalisations

(Rapporteur : en l'absence de M. Th. PRADERVAND, président, M. TURRETTINI, vice-président de la commission)

La commission s'est réunie les 16 octobre et 6 novembre 2006.

Séance du 16 octobre 2006

- Le projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz a été présenté de façon détaillée à la commission. L'une des questions qui se posait était de savoir quel était l'avis des riverains et s'ils étaient tenus informés de l'évolution de nos réflexions. L'exécutif avait reçu leurs représentants à plusieurs reprises, mais nous ne savions pas s'ils représentaient valablement ou non tous les riverains. La commission a été surprise du coût élevé des travaux, à savoir plus de 2 mio de francs. Nous nous sommes demandés si nous ne pouvions pas demander à d'autres consultants ou bureaux d'ingénieurs si les prix articulés étaient acceptables. Au terme de la séance, la majorité des commissaires a souhaité pouvoir auditionner les auteurs du projet. La commission a reparlé de la zone 30 km/h, secteur Cocuaz, et des séparatifs des chemins de la Blonde et des Buclines. Concernant la place du village, il a été proposé de profiter du fait que le marronnier avait dû être abattu pour demander à un architecte urbaniste ou paysagiste de repenser son aménagement. M. RINALDI a convaincu la commission qu'il fallait plutôt faire appel à un architecte urbaniste que paysagiste.

Séance du 6 novembre 2006

- Le bureau Trafitec, représenté par M. Michel SAVARY, avait été invité pour une présentation détaillée du projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz. Le projet comprend trois rampes à des endroits stratégiques (croisements avec les chemins de la Blonde, de la Cocuaz et du Pré-Moineau). Elles constituent l'un des types de mesures de ralentissement proposées. Des feux intelligents, qui passent au rouge si la vitesse est excessive ou qui sont en permanence au rouge et passent au vert si la vitesse est respectée, sont également envisagés au carrefour du chemin De-Westerweller. M. SAVARY était pessimiste quant aux chances que le département nous en accorde, car ils sont très demandés et pas souvent acceptés. La commission s'est longuement demandé si le réhaussement du carrefour du Pré-Moineau était bien dessiné, si la bande herbeuse n'empêcherait pas les piétons de passer, etc. La création ou non d'un trottoir côté Voirons a également été abordée, sachant que l'une des mesures proposées est l'élargissement de 40 cm du trottoir côté lac et que l'on ne peut pas cumuler les aménagements, compte tenu du gabarit de la chaussée. Il n'est ainsi pas possible de prévoir à la fois un trottoir de chaque côté et une piste cyclable. Une piste cyclable en site propre côté Voirons serait très dangereuse, selon M. SAVARY, car elle borderait les haies des propriétés et les riverains ne verraient pas les cyclistes arriver lorsqu'ils sortent de chez eux. Cette idée a donc été abandonnée.
- M. de UTHEMANN : peut-on rouler dans les deux sens sur une piste cyclable ?
- M. FOËX : cela serait peut-être possible sur des pistes cyclables, mais nous n'avons pour l'instant qu'une bande cyclable.
- M. le président : le projet prévoit un giratoire au bout du chemin, à l'intersection avec la route de Mon-Ideé, qui pose problème depuis longtemps. Nous avons discuté du coût du projet. La commission est arrivée à la conclusion qu'il est très cher. Le coût d'environ 2 mio de francs comprend Fr. 400'000.- pour de l'éclairage public.

- M. le président : la commission a ensuite entendu M. Pierre ERBEIA, qui s'est exprimé au sujet du sous-sol du chemin. Les projets de zone 30 km/h, secteur Cocuaz, et zone 20 km/h, secteur Peutets, ont également été discutés. La commission a insisté sur le fait qu'il ne fallait prévoir que des aménagements légers. Elle a ensuite abordé la question de la mise en séparatif du chemin des Buclines et du haut du chemin de la Blonde. S'agit-il des deux derniers séparatifs à réaliser sur la commune ?
- Mme le Maire : il restera encore le secteur du haut du chemin de Tattes-Fontaine.
- M. le président : un long débat a eu lieu sur les mesures de modération au chemin de la Seymaz et quant au fait de savoir si elle plaisaient aux riverains ou non. Mme le Maire a signalé qu'elle avait présenté le projet aux représentants des riverains et qu'une séance d'information à l'intention de tous les riverains serait prévue, afin de ne pas prévoir de gros travaux pour des mesures qui, finalement, ne donneraient pas satisfaction aux habitants du chemin.
- Mme LOSDYCK-BABEL : y a-t-il eu des accidents par rapport aux sorties privées ou à la bande cyclable ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a eu de petits carambolages, mais très peu.
- M. RINALDI : ce que j'ai retenu concernant ce projet de modération du trafic, c'est que nous ne savons pas très bien ce que nous voulons. Il n'est rien ressorti de la discussion. Par ailleurs, nous ne connaissons pas nos interlocuteurs concernant ce dossier, puisque certains riverains ont été informés, d'autres ont regretté de ne pas l'avoir été et d'autres personnes, qui n'habitent pas au chemin de la Seymaz, estiment avoir un droit de regard sur le projet. C'est le meilleur moyen de faire capoter un projet que de ne pas savoir ce que nous voulons et d'aller le présenter à des gens dont nous ne savons pas qui ils représentent. Je suis donc réservé par rapport à ce dossier. Je trouve que l'on dépenserait beaucoup d'argent pour un résultat assez faible. Je suis convaincu qu'il faut améliorer la sécurité des piétons des deux côtés du chemin, mais, pour nous prononcer à ce sujet, il est plus important de contacter les riverains du chemin et/ou leurs représentants, pour savoir ce qu'ils en pensent. Je donnerais personnellement la priorité à la création trottoir côté Voirons plutôt que d'élargir de 40 cm, à grand coût, le trottoir côté lac.
- Mme le Maire : j'ai également eu le sentiment, lors de cette séance, que les commissaires n'étaient pas très convaincus par ce projet, et son coût est effectivement important. J'ai reçu le surlendemain de la séance des représentants des riverains et des référendaires de 2004. Les représentants des riverains ont changé d'avis depuis nos rencontres précédentes. Il est donc urgent de mettre sur pied une séance d'information, voire de consultation, pour tous les riverains, afin de ne pas réaliser des mesures qui ne seraient pas appréciées.
- M. de UTHEMANN : une association de riverains a-t-elle été créée ?
- Mme le Maire : non, les riverains nous envoient régulièrement des pétitions, mais ils ne sont pas regroupés en association et leurs représentants n'étaient pas convaincus d'être bien légitimés.
- Mme LOSDYCK-BABEL : en tant que commune, nous avons des devoirs de sécurité par rapport aux routes. Il y a de plus en plus de circulation sur ce chemin. Un trottoir, même étroit, de l'autre côté, me semble nécessaire. Commençons par réaliser des mesures simples pour améliorer la sécurité avant de consulter les comuniers.
- Mme le Maire : ce qui est coûteux, en effet, c'est de prévoir un trottoir sur plus d'un kilomètre. Il a cependant été relevé qu'il y a très peu de piétons sur ce chemin. Il nous appartient de prendre des décisions, mais quand les idées partent dans toutes les directions, nous devons nous assurer que nous allons dans celle des personnes directement concernées.

- M. RINALDI : il faut savoir ce que nous voulons avant d'aller consulter les riverains. Faisons des choix, votons, et arrivons avec un projet cohérent !
- Mme le Maire : en effet, M. RINALDI a raison.
- M. SUTTER : je pense également que le projet n'est pas mûr. Il faut le renvoyer en commission pour l'affiner. On observe un conflit entre les piétons et les cyclistes : le matin, il y a bouchons en direction du giratoire Montagne/Rigaud et les cyclistes doivent passer sur le trottoir pour remonter la file des voitures. Il est donc important d'élargir le trottoir à cet endroit pour qu'ils soient protégés.
- M. TERRIER : je trouve aberrant d'élargir un trottoir pour que les cyclistes puissent l'utiliser. Nous ne devons pas tenir compte des comportements illicites des usagers.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je proposerais d'élargir le trottoir côté lac sur toute la longueur du chemin, mais il est vrai qu'il y a bien davantage de cyclistes que de piétons. Tous les riverains se déplacent en voiture, notamment parce que les bus ne correspondent pas aux horaires des écoles. Nous avons vu que nous ne pouvons pas créer une piste cyclable en site propre et un deuxième trottoir n'aurait pas une grande utilité. Je préconise donc un seul trottoir et une deuxième bande cyclable. Je préconise également un sens unique sur le chemin du Pré-Moineau.
- M. FOËX : en tant qu'utilisateur, j'ai aussi le sentiment qu'il y a plus de cyclistes que de piétons. Je reste donc sur mon idée d'une piste cyclable indépendante. Si l'on agrandit le trottoir côté lac et que l'on réduit la chaussée à six mètres de largeur, en gardant une bande cyclable, les vélos vont subir une pression accrue des voitures. Si l'on élargit les trottoirs, tout le monde semble s'accorder pour dire que les vélos vont l'emprunter, car ils se sentiront protégés.
- M. RINALDI : il n'est pas sûr que nous ayons l'autorisation de le faire.
- M. BENOIT : nous faisons un débat de commission, ce qui démontre qu'il faut renvoyer ce dossier en commission.
- M. TERRIER : j'ai lu récemment un article sur la circulation, selon lequel ce sont souvent les riverains qui réclament des mesures qui sont ensuite les plus fervents violeurs des règles de circulation dans leur propre village. Il faut donc que nous sachions nous-mêmes ce que nous voulons faire.
- Mme le Maire : oui, MM. RINALDI et TERRIER ont raison, il faut d'abord que nous sachions ce que nous voulons, mais ce qui nous convainc de convier les riverains à une séance d'information, c'est également le fait que leurs représentants ne semblaient pas légitimés.
- M. BURRUS : si nous présentons un mini-projet à Fr. 200'000.-, on dira que nous manquons d'ambition, alors que si nous présentons un projet à 2 mio de francs, nous pourrions toujours couper dedans.
- M. le président : s'agissant de la mise en séparatif du chemin des Buclines et du haut du chemin de la Blonde, la commission propose de commencer par le chemin des Buclines.

Il est pris acte de ce rapport de commission.

b) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme LOSDYCK-BABEL)

La commission s'est réunie le 19 octobre 2006.

- Mme LOSDYCK-BABEL : en l'absence de la présidente, M. BENOIT a présidé cette séance. La commission a reçu le corps enseignant, qui a formulé quelques demandes. Tout

d'abord un problème de chauffage à l'école, qui devait être réglé pendant les vacances scolaires.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ce problème a été réglé le lendemain de la séance.
- Mme LOSDYCK-BABEL :
 - Autres requêtes du corps enseignant : une demande d'échange de tableaux quadrillés, qui est en cours de réalisation, le changement des décorations du rez-de-chaussée de l'école, la peinture du panneau de *cork* à refaire dans une couleur plus claire (à voir, car des travaux sont prévus l'été prochain) et le marquage d'un cercle sur sol de la salle de rythmique, car cela fait partie intégrante des cours de rythmique donné à de petits enfants.
 - Bilan des promotions 2006 : tout le monde a été satisfait du déroulement de la fête, à commencer par les parents. L'amélioration de l'acoustique de la salle communale a été remarquée. L'organisation de l'apéritif dans le parc a été très appréciée. Quelques améliorations ont été proposées : il manquait des tables et des bancs. Il est prévu d'en commander. Une amélioration dans la rapidité du service du repas, qui est également prévue, et un meilleur tri des déchets.
 - Préparation de la fête de l'Escalade 2006 : elle aura lieu le mardi 12 décembre. Le thème sera « Sports divers ». Une réunion avec les organisateurs est prévue le 20 novembre.
 - Le corps enseignant s'est ensuite retiré et la commission a abordé d'autres sujets :
 - GIAP : la commune lui verse Fr. 78'756.- par année. Mme GOURDOU-LABOURDETTE s'est rendue un jour aux cuisines scolaires pour contrôler les portions servies aux enfants et s'assurer qu'elles soient plus généreuses. La rétribution du personnel de cuisine sera réorganisée par la mairie. Le prix des repas est passé à Fr. 9.-, sans que cela ne suscite de réactions de la part des parents.
 - *Le Toboggan* : les charges patronales ont été mises à jour.
 - *Les Mille et une Pattes* : le local est prêté à la garderie, mais celle-ci est autonome et ne reçoit aucune subvention de la commune.
 - *APEVAN* : plusieurs cours sont organisés. Ils ont beaucoup de succès. La cotisation s'élève à Fr. 30.- par famille, le prix du cours en sus. *Pedibus* : très bonne participation aux quatre jours organisés à l'occasion de la Semaine de la Mobilité. Les enfants ont reçu un podomètre.
 - Sports : le projet de centre sportif intercommunal est en suspens car le bureau JOYE a fait faillite et les communes concernées négocient actuellement la poursuite du projet. Un test d'orientation, organisé par l'Association suisse des sous-officiers, section genevoise, va avoir lieu à Vandœuvres le 5 septembre 2007. La commune mettra à disposition la salle de gymnastique et les infrastructures nécessaires à la course.
 - Divers : la commune propose à ses habitants une subvention pour l'entrée à la Patinoire de Sous-Moulin, à Thônex, et des prix réduits pour les matches du Servette Hockey-Club. Les tickets sont à disposition à la mairie. La troupe de St-Exupéry va fêter son 25^e anniversaire le 29 septembre 2007. La commune mettra le foyer à disposition de la troupe pour une soirée de bienfaisance.
 - Concours hippique international de Genève : la commune a reçu 50 places gratuites pour le Prix des communes genevoises, qui seront offertes aux Aînés.
 - La commission a ensuite rejoint les enseignants à l'Auberge de Vandœuvres pour le traditionnel repas d'automne des autorités avec le corps enseignant.
- Mme le Maire : en page 3, point 5, du procès-verbal, il faut lire centre sportif **intercommunal** au lieu de centre sportif de Meinier.

Il est pris acte de ce rapport de commission.

c) Bâtiments communaux

(Rapporteur : M. RINALDI)

La commission s'est réunie le 7 novembre 2006.

- La commission a fait le point avec Mme GOURDOU-LABOURDETTE sur l'avancement des dossiers. S'agissant de la maison Bianchi, la demande d'autorisation va être déposée sous peu. Une solution semble avoir été trouvée au problème du parking, qui nécessitait des discussions avec le voisinage.
- La question de la sécurité dans le parking souterrain communal a fait l'objet d'un débat.
- Le chantier relatif à la restauration extérieure des dépendances de la mairie, de la serre et des murs d'enceinte se déroule bien. Nous sommes en dessous du budget, la gestion est excellente et le résultat est parfait. Vu la qualité du travail, nous avons proposé d'utiliser une partie du budget non dépensé pour une plaquette destinée à la population, qui explique le concept et les étapes de la rénovation de cet ensemble bâti et classé.
- Une liste d'architectes a été proposée pour l'aménagement de la place du village. Le choix est à la discrétion de l'exécutif.
- M. FOËX : considérez-vous qu'il s'agit d'un concours ?
- M. RINALDI : j'ai proposé que le processus soit le même que pour la maison Bianchi, mais je me suis proposé pour vérifier les lettres avant qu'elles soient envoyées aux architectes concernés. L'idée est de sélectionner un architecte avec lequel l'exécutif souhaiterait discuter de l'aménagement de la place et d'organiser un concours restreint, ouvert à trois, quatre ou cinq bureaux, en leur demandant de nous faire des propositions et qui seraient dédommagés selon une somme définie au départ. Il s'agirait d'un concours sur invitation dédommagé, mais pas au sens de la SIA. C'est une formule souple et facile à gérer qui permet d'approcher des architectes, de dialoguer avec eux, de les dédommager et de faire un choix parmi eux.

Il est pris acte de ce rapport de commission.

d) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 3 octobre 2006.

- Voir le rapport écrit de M. de TOLEDO en annexe.

Examen du budget 2007

Page 1

- M. de TOLEDO : l'excédent budgétaire de Fr. 206'516.- est supérieur à celui estimé du budget 2006.

Page 4

020.318 : maire et adjoints - frais de réception / frais de téléphone

- M. TERRIER : pourquoi doubler les frais de réception par rapport au budget 2006 ?

- Mme le Maire : les frais de téléphone augmentent beaucoup, nous avons davantage de frais de réceptions et ils vont encore augmenter avec le changement de législature.

Page 7

11 : police municipale

- M. TERRIER : de quoi s'agit-il ? Quand déciderez-vous de l'engagement d'un ASM ? y a-t-il eu une décision du conseil à ce sujet ?
- Mme le Maire : nous en avons parlé en commission et au conseil. Aucune opposition n'a été formulée. Nous avons prévu un montant au budget et allons examiner comment faire avancer le dossier. Il faut trouver la bonne personne, définir à quel taux nous allons l'engager, son cahier des charges, et donc prévoir de la partager avec d'autres communes. C'est la qualité de la personne qui fait la réussite de l'engagement d'un ASM.
- M. de TOLEDO : si nous renonçons à cet engagement, nous économiserons un montant substantiel sur les charges prévues au budget.
- Mme le Maire : c'est de plus en plus nécessaire. Des communes jugent que ce n'est même pas suffisant. Certaines d'entre elles font appel à la police cantonale et à des sociétés de sécurité privées, en plus de leur(s) ASM. Nous n'en sommes pas là, mais nous constatons un certain nombre de petites infractions. Le rôle d'un îlotier, qui est préventif, est aussi très utile.
- M. BENOIT : les salaires sont-ils calculés sur 13 mois ? Est-ce valable pour tout le personnel communal ?
- Mme le Maire : oui.

Page 11

330.427 : location appartement concierge

- M. SUTTER : la commune paie-t-elle le loyer du jardinier de la mairie? Son salaire est-il équivalent à celui des jardiniers des autres communes ?
- Mme le Maire : c'est un dédommagement pour logement de fonction, correspondant aux désagréments qu'il rencontre en habitant sur son lieu de travail (horaires de travail étendus lors de certaines manifestations, personnes qui viennent sonner chez lui en dehors des heures de travail, etc.) Les concierges de l'école et du centre communal bénéficient également d'un tel dédommagement. Son salaire est normal par rapport aux autres communes. Comme il habite là, il travaille plus que les 40 heures correspondant à son salaire.

Page 12

340.352 : sports – Centre sportif intercommunal

- M. BENOIT : s'agissait-il simplement de participer à une étude ? Si j'ai bien compris, cela ne nous engage à rien.
- Mme le Maire : en effet.

Page 15

710.312 : eau fontaines, électricité

- M. de TOLEDO : vous vous souvenez du débat sur l'eau des fontaines. Vous avez pu lire dans le procès-verbal de commission ce qui a été décidé à ce sujet à l'époque.
- M. BENOIT : si nous diminuons le montant prévu au budget pour les fontaines, cela veut-il dire que nous allons couper l'eau une partie de l'année ?
- M. de TOLEDO rappelle les trois mesures prises pour diminuer le montant de ce poste : rendre certains compteurs d'eau, pendant la saison hivernale, afin de ne pas payer la

location des compteurs pendant cette période, diminuer le débit d'écoulement et écourter la période d'écoulement libre de ces fontaines.

- M. BENOIT : un principe historique à Genève, est d'avoir des fontaines d'eau potable. Même lorsque la Ville s'est trouvée dans une situation économique difficile, il a été décidé de ne pas revenir sur cette pratique. Je trouve dommage, pour économiser Fr. 10'000.-, de couper l'eau des fontaines, même s'il gèle, car cela représente un symbole culturel de la vie qui coule dans le village.
- M. de TOLEDO : le montant n'est pas diminué par rapport aux comptes 2005.
- M. BENOIT : c'est un village qui attire beaucoup de promeneurs et de cyclistes et il est agréable de pouvoir s'abreuver. Il serait dommage de réduire le débit des fontaines à un petit filet.
- M. de TOLEDO : ce n'est pas ce qui a été dit.
- M. FOËX : certaines fontaines fonctionnent en débit libre et d'autres en circuit fermé.

Page 16

740.314 : cimetières et crématoires – travaux, entretien des installations

- M. de TOLEDO : qu'en est-il des fissures constatées sur le columbarium ?
- Mme le Maire : la mairie a demandé aux cantonniers d'évaluer ce problème et ils n'ont constaté aucune fissure. Concernant la mousse et les moisissures, ils les nettoient régulièrement et, en dessous, tout est en ordre.

780.318 : autres tâches de protection de l'environnement – prestations de service par des tiers

- M. de UTHEMANN : une réserve de Fr. 10'00.- est-elle suffisante pour le projet d'étude de revitalisation des fossés ?
- M. FOËX : oui, c'est suffisant dans un premier temps pour une étude. Une somme a déjà été dépensée pour une pré-étude. J'aimerais faire ce travail en collaboration avec M. Pierre ERBEIA, qui connaît très bien la région. Je ne voulais pas prévoir un montant trop élevé pour cette étude.

Page 17

900.400 : impôts (revenus) – impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques

- M. E. PRADERVAND : comment peut-on budgéter un demi-million de plus par rapport au budget 2006, sachant que de gros contribuables ont quitté la commune.
- M. de TOLEDO : le budget 2007 est construit par rapport aux comptes de l'année 2005 et non par rapport au budget 2006. Même en période de mauvaise conjoncture, lorsqu'il y a eu des rattrapages, nous avons pu équilibrer les comptes. Il faut une bonne intuition budgétaire. On ne peut pas se baser sur le budget 2006, sauf en ce qui concerne les charges.
- M. le président : nous avons eu des rentrées d'environ 8,5 mio de francs en 2005 et nous n'en prévoyons que d'environ 7 mio pour 2007.
- M. de TOLEDO : le départ de gros contribuables sera compensé par l'arrivée d'autres gros contribuables.
- Mme le Maire : je vous rends attentifs à la note de bas de page relative à la rubrique 900.400. Nous arrivons en réalité à ce montant de budget pour 2007 en prenant la valeur de production du centime, à laquelle nous enlevons 12 %, car nous sommes toujours moins optimistes que l'Etat, et nous multiplions le résultat par 31, ce qui donne Fr. 7'050'000.-. Nous sommes donc plus prudent que l'an passé, puisque nous avons rabattu de 11 % pour le budget 2006 et de 12 % cette année.

- M. de TOLEDO : les charges budgétées sont les projets et les ambitions que vous avez exprimés, qui se traduisent en chiffres. Pratiquement chaque année, il y a des économies sur les charges, à cause de travaux que nous ne réalisons pas ou qui sont reportés. Par exemple, nous avons prévu un budget important pour le centre du village et les dépenses concernées n'ont pas eu lieu. Nous avons ainsi économisé plus de 2 mio de francs. Nous prévoyons des crédits qui, parfois, ne débouchent pas sur des travaux. S'agissant des revenus budgétés, il faut les comparer avec les chiffres réels de l'année écoulée. Nous avons un contrôle sur les charges, mais pas sur les revenus. L'exécutif a pris l'habitude de ne pas engager les charges importantes avant la réception des comptes, pour que nous puissions rééchelonner les charges et ainsi éviter d'être en difficulté.
- M. E. PRADERVAND : nous ne prévoyons pas d'honoraires pour la maison Bianchi (950.318) ?
- M. TERRIER : il n'y a plus de frais d'études à engager.
- Mme le Maire : ce n'est plus au patrimoine financier mais au patrimoine administratif.

Tableaux des amortissements économiques 2007 (feuilles vertes)

- M. de TOLEDO : des tranches d'amortissement vont arriver à échéance. À partir de cette année, nous allons donc avoir des revenus supplémentaires à disposition. Cela peut également être de nature à rassurer celles et ceux d'entre vous qui ont des craintes par rapport à la baisse du centime. Cela représente des sommes très substantielles. À partir de 2010, nous aurons pratiquement un revenu annuel supplémentaire.

Tableau récapitulatif du budget administratif 2007 (feuille saumon)

- **RAS**
- Mme le Maire : je remercie M. de TOLEDO, pour sa présentation complète et détaillée, et rappelle que c'est aussi grâce au travail de Mme SCHENK, tout au long de l'année, que nous pouvons suivre les dépenses au jour le jour. Vous aurez tous apprécié les nombreuses notes de bas de page qu'elle a fait figurer dans le budget et qui font que, ce soir, vous avez peu de questions.
- M. RINALDI : j'approuve parfaitement le budget, mais je reste opposé à la diminution du centime, car la situation financière du canton est assez mauvaise. Il y a encore beaucoup d'inconnues sur les reports de charges aux communes et la manière avec laquelle ils vont être effectués, qui sera sans doute plus virile que la première fois. Dans ce contexte, je trouve indécent et arrogant de proposer une diminution du centime. Nous pouvons faire des économies car nous ne dépensons pratiquement rien. Nous trouvons que le projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz coûte cher, mais si nous avons tant d'argent, pourquoi trouvons-nous que cela coûte cher ? Je n'approuve pas la politique de ne rien faire pour baisser les impôts. Je demande que la diminution du centime additionnel soit votée séparément et nominalement.
- M. de UTHEMANN : nous n'avons jamais refusé un projet parce qu'il était trop cher, mais parce qu'il était mauvais. C'est ce que nous avons dit de celui du chemin de la Seymaz.
- Mme le Maire : en effet, vous avez relevé vous-mêmes que nous n'étions pas prêts. Le coût est important, mais à cela s'ajoute le fait que le projet n'est pas convaincant.
- M. RINALDI : le projet qui a fait l'objet d'un référendum en 2004 avait été torpillé par des conseillers pour ce genre de motivation.
- M. de TOLEDO : je trouve étonnant que M. RINALDI nous reparle de ce projet en particulier. Il a été rejeté par une majorité de la population de Vandœuvres lors du référendum parce qu'il était mal ficelé et beaucoup trop cher. Ce ne sont donc pas quelques

conseillers qui l'ont torpillé, mais 60 % des habitants, parce qu'il méritait de l'être. Lors de la séance d'information publique sur le plan directeur communal, le 12 octobre dernier, les habitants nous ont expliqué qu'il fallait surtout se dépêcher de ne rien faire. C'est dans l'esprit de la commune. M. RINALDI trouve qu'une diminution du centime serait indécente et arrogante. Les mêmes arguments avaient été utilisés lorsque nous sommes passés de 33 à 32 centimes. Nous avons fait la même analyse, à savoir que c'était viable et que nous n'avions pas de raisons de surcharger fiscalement nos contribuables. Nous pourrions par exemple financer les logements envisagés au centre du village, sans recourir à l'emprunt. Ce qui serait indécent, ce serait de taxer davantage les contribuables alors que nous avons de telles réserves. Nous ne sommes pas arrogants. Nous l'aurions été si nous l'avions baissé de plusieurs centimes. Nous montrons que les deniers sont bien gérés.

- M. TERRIER : c'est en effet la population qui a torpillé le projet de traversée du village et les chiffres que l'on nous a communiqués ensuite ont montré que nous avons bien fait de ne rien faire et d'attendre, vu que nous avons ainsi économisé beaucoup d'argent. Concernant la demande de M. RINALDI de voter séparément le budget et la diminution du centime, ce n'est pas possible, car le budget a été construit avec un centime à 31. Nous ne pouvons donc pas accepter le budget et refuser le centime. Il y a une contradiction.
- M. de TOLEDO : en effet, si nous changeons le centime, nous changeons le budget.
- M. BENOIT : l'excédent n'est pas sûr, c'est une prévision. Le budget est aussi un instrument politique. Un message est donné en diminuant le centime. Il est que Vandœuvres a assez d'argent, mais nous sommes opposés aux reports de charges. L'exécutif est membre d'une association des communes qui combat ce report de charges. Comment pourrions-nous défendre notre position ?
- M. de TOLEDO : nous avons bien géré les deniers et avons donc des réserves. Il faudrait que notre exécutif soit le leader d'une fronde contre ce report. Ce n'est pas parce qu'il y a de mauvais gestionnaires à l'Etat que nous devrions en souffrir nous-mêmes.
- Mme le Maire : le report de charges 2007 est intégré et nous avons toujours été solidaires avec les autres communes dans la lutte contre ces transferts de charges.
- M. BURRUS : toutes les bourses sont montées, toutes les fortunes ont augmenté, les rentrées fiscales vont être très abondantes, nous allons atteindre des records, tous les salaires ont été augmentés, les dividendes l'ont été également. 2005 et 2006 sont des années records.
- M. de TOLEDO : si nous votons en deux fois, il faut refaire tout le travail.

Vote

- **Qui est favorable à ce que nous votions séparément le budget et le centime ?**
- M. de TOLEDO : je demande que ce vote soit nominal.
- Cette proposition est acceptée.

Cette proposition est rejetée par 4 voix favorables, 9 voix défavorables et 0 abstentions, étant précisé que le président n'est pas habilité à voter.

Voix favorables : MM. Justin BENOIT, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND et Daniel RINALDI

Voix défavorables : Mmes et MM. Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO et Cyril de UTHEMANN.

Il est pris acte de ce rapport de commission.

4. Projets de délibérations

- ***Budget de fonctionnement 2007 et taux du centime additionnel***

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2007 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 03 octobre 2006,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 7'440'002.-- aux charges et de Frs 7'646'518.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 206'516.--

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à **31** centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E , dans sa séance du 13 novembre 2006,

par 9 voix pour, 4 voix contre, 0 abstentions

- d'approuver le budget de fonctionnement 2007 pour un montant de Frs.7'440'002.-- aux charges et de Frs.7'646'518.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 206'516.--
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2007 à 31 centimes.

* * *

- ***Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle***

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 03 octobre 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 13 novembre 2006,

à l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à 90%

* * *

• ***Montant minimum de la taxe professionnelle communale***

DÉLIBÉRATION

MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'article 308B, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 03 octobre 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 13 novembre 2006,

à l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à Frs. 30,--.

* * *

• ***Indemnités aux Maire et Adjoints***

DÉLIBÉRATION

INDEMNITÉS AUX MAIRE ET ADJOINTS

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le budget de fonctionnement,

vu le préavis de la Commission administrative, financière et juridique du 03 octobre 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 13 novembre 2006,

à l'unanimité, soit par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à Frs 142.800.-- .

De porter ce montant sur la rubrique budgétaire suivante :

020.300 Indemnités aux maire et adjoints.

* * *

• ***Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à une étude de faisabilité de logements au centre du village de Vandœuvre***

- M. IMHOOS : de quoi s'agit-il ?
- Mme le Maire : il s'agit d'un crédit pour étudier la faisabilité de construire des logements à l'emplacement des tennis.
- M. RINALDI : le plan directeur n'a pas encore été approuvé et nous engageons déjà des frais ? Nous faisons beaucoup d'études.
- M. le président : lancer l'étude permet de gagner du temps.
- M. de TOLEDO : ce type d'étude est inscrit dans le cadre de l'investissement. Ce n'est pas parce que nous portons ce montant au budget que nous allons le dépenser. Mais si le projet de plan directeur est accepté et que nous voulons aller vite, il faut que la somme soit disponible. Je demande le vote nominal sur ce projet de délibération. Il est intéressant que la population sache qui souhaite réaliser des projets pour créer des logements.
- M. BENOIT : cela commence à bien faire. Nous avons un projet de plan directeur qui n'a jamais été présenté devant le conseil municipal.
- M. le président : il n'y a pas encore eu de délibération à ce sujet, mais le projet a fait l'objet de nombreux rapports de commission.
- M. BENOIT : il y a eu deux séances de commission élargies au conseil, et sept autres non élargies. Aujourd'hui, nous ne nous sommes pas encore prononcés sur ce plan directeur et nous prévoyons de dépenser de l'argent dans le cadre de ce projet.
- M. le président : gérer c'est prévoir. La population ne peut pas s'exprimer sur le plan directeur communal lui-même. Ce projet de délibération concerne une étude de faisabilité pour la création de logements. La commission était par ailleurs très favorable à ce projet de plan directeur, et ce dernier sera très vraisemblablement approuvé lors d'une prochaine séance du conseil.
- M. BENOIT : j'ai entendu dans la population des gens dire qu'ils ne voulaient pas de ce projet.
- Mme le Maire : il est clair qu'en adoptant prochainement le plan directeur, il y aura des oppositions, mais elles ne pourront se manifester concrètement que quand nous voudrons réaliser les projets. Il ne s'agit que d'intentions. Concernant ce projet de délibération, il est simplement question d'étudier ce qui est faisable.

- M. TERRIER : nous ne parlons pas d'un projet concret. Nous mettons une somme au budget pour un projet que nous réaliserons peut-être. Nous sommes dans une suite d'hypothèses. Nous n'entérinons pas un projet à ce stade.
- M. de TOLEDO : ce vote constitue une volonté d'action, donc je demande qu'il soit nominatif.
- Cette proposition est acceptée.

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DESTINÉ À UNE ETUDE DE FAISABILITÉ DE LOGEMENTS AU CENTRE DU VILLAGE DE VANDŒUVRES.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 03 octobre 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D É C I D E, dans sa séance du 13 novembre 2006,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 250.000.--, pour couvrir les frais et honoraires d'une étude de faisabilité de logements au centre du village.

Cette dépense devra être comptabilisée au compte des investissements sous la rubrique N° 79.509, puis être portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

La dépense est amortissable en 5 ans, la première fois en 2008. Les annuités d'amortissement figureront sous la rubrique N° 79.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

- Ont voté pour : Mmes et MM. Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO et Cyril de UTHEMANN.
- Se sont abstenus : MM. Justin BENOIT, Christophe IMHOOS et Daniel RINALDI.
- Étant précisé que le président n'est pas habilité à voter.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- M. RINALDI : je trouve le projet de plan directeur vide de sens. J'ai toujours essayé d'avoir de la réserve avec les projets situés près de chez moi, mais, vu les réactions dans le secteur, j'ai évolué et suis devenu un opposant actif à ce projet.
- M. SUTTER : pour défendre vos intérêts ou ceux de tous les habitants ?
- M. RINALDI : après avoir reçu des courriers et des appels, je me suis senti investi de la volonté des habitants.
- M. de UTHEMANN : c'est bien de défendre son quartier. Je défendrai quant à moi le chemin de la Seymaz.
- Mme le Maire : je m'étonne que M. RINALDI trouve le projet de plan directeur mauvais. Il y a longtemps qu'il a été lancé, M. RINALDI y a participé grandement, j'ai demandé aux conseillers qu'ils nous donnent leurs idées et M. RINALDI n'a rien exprimé. Je m'étonne qu'il nous le dise si tard.
- M. RINALDI : j'avais déjà fait cette remarque avant la séance d'information. Je ne le trouvais pas abouti et je continue à le penser.
- Mme le Maire : vous avez attendu l'automne 2006 pour le dire et vous avez reconnu que c'était pour des raisons électorales que vous ne donniez pas vos idées alors que je les ai longuement sollicitées.
- Mme le Maire : il faudrait que la commission Feu et sécurité se réunisse pour discuter des aspects juridiques de l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le parking souterrain.
- M. RINALDI, président de la commission, proposera une date à Mme le Maire.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 26 : mercredi 13 décembre 2006 à 18h15

La séance publique est levée à 22h40.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Pierre SUTTER

Le Président du Conseil municipal

Maurice TURRETTINI

Présentation du budget 2007 pour Vandœuvre

Monsieur le Président du Conseil Municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

L'élaboration du budget communal annuel est un acte politique majeur.

Il s'agit en effet, dans un premier temps, de définir clairement les projets et les objectifs à réaliser pour l'année à venir dans les différents domaines que nous avons à gérer.

Dans un deuxième temps, nous devons quantifier, chiffrer ces objectifs et ces projets le plus précisément possible, en imaginant notamment les étapes liées à leur réalisation afin d'intégrer les besoins en trésorerie sur l'échelle du temps.

Enfin, il est essentiel de s'assurer que nous allons pouvoir disposer des moyens financiers pour réaliser ces objectifs et ces projets, tout en prenant garde que la charge financière qu'ils représentent pour nos contribuables, soit acceptable en regard des résultats attendus.

En d'autres termes, le budget est l'expression chiffrée d'une volonté politique commune, résultante de la somme des volontés individuelles des membres de notre conseil, et de l'exécutif.

On comprend dès lors que l'élaboration du budget suscite un débat puisqu'en définitive, il constitue une forme de matérialisation du programme politique de notre conseil, pour l'année à venir.

Or faut-il le rappeler, l'année prochaine est une année électorale...

Lors de la réunion de la commission financière et juridique du 3 octobre, réunion destinée à donner un préavis sur le budget qui vous est proposé ce soir, un débat nourri a eu lieu. Je remercie les membres de la commission financière pour l'analyse rigoureuse qu'ils ont faite et l'engagement dont ils ont fait preuve.

Au terme de ce débat animé, la commission a donné un préavis positif au budget que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir.

Mesdames et Messieurs,

Avant de procéder à l'analyse détaillée de notre budget 2007, il convient de remercier notre comptable Mme Aline SCHENK pour sa collaboration, ainsi que notre exécutif pour son travail très approfondi dans la mise au point de ce budget.

Permettez-moi maintenant de rappeler ici les éléments clés sur lesquels il a été élaboré.

Le budget 2007 peut être qualifié de prudent, pour ne pas dire pessimiste.

En effet, les charges ont été comptabilisées de façon à pouvoir assurer toutes les demandes des présidents de commissions, les projets prévus, les travaux de maintenance et bien sûr les frais opérationnels.

Les revenus ont été évalués quant à eux avec un abattement important, ce qui permet de limiter considérablement l'impact d'éventuelles mauvaises surprises, je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

Au final, le budget 2007 pour notre commune, présente un excédent confortable de CHF 206'516.-

Charges

Pour aller un peu plus dans le détail, il faut mentionner au registre des charges (hors charge d'impôts) qu'elles ont toujours été très bien évaluées, et surtout qu'elles ont toujours été parfaitement sous contrôle, grâce à l'excellente gestion de notre exécutif.

Cette bonne gestion doit être d'autant plus saluée que, comme vous le savez, certaines charges échappent partiellement à notre contrôle, car elles nous sont imposées directement ou indirectement par l'Etat. Cela exige donc un suivi très minutieux pour éviter tout dérapage.

Pour 2007, nous constatons une augmentation de charges de 3.3 % par rapport aux comptes 2005. La question est de savoir si cette augmentation est acceptable et justifiée. Elle est essentiellement liée à trois postes : engagement d'un ASM, augmentation assez importante des crédits d'étude pour faire face aux projets prévus, et majoration des frais de perception d'impôts par l'administration, qui passent de 3 à 4,5 %, soit une augmentation de CHF 115'000.- l'année prochaine.

Revenus

Sur le plan des revenus, nous ne disposons pour faire nos projections que de l'évaluation du rendement du centime additionnel, qui nous est fourni par l'administration.

Notons cependant que l'évaluation fournie par l'état ne correspond jamais à la réalité, c'est pourquoi avec l'expérience, Mme Aline SCHENK fait toujours un abattement de 10% à 15% sur les chiffres transmis par le département.

En 2006 nous avons fait un abattement de 11% sur les chiffres de l'administration et en 2007 nous avons prévu une diminution de 12%, par mesure de prudence.

Il est intéressant de constater que malgré cet abattement important, et avec un calcul qui prend en compte toutes les charges, nous produisons un excédent de revenus de CHF 206'516.-.

Il faut préciser aussi que ce budget excédentaire qui vous est présenté a été élaboré avec une nouvelle valeur du centime additionnel.

En effet, compte tenu de la qualité des contribuables de notre commune (qui sont en augmentation), de l'excellente gestion de notre exécutif (qui a su réaliser des économies de charges chaque année), et de transactions immobilières réalisées à des moments opportuns, notre commune a pu constituer des réserves très importantes.

Cette situation favorable a tout naturellement amené à envisager une baisse du centime additionnel, qui passe de 32 à 31 ct. L'excédent budgétaire pour 2007, tel qu'il vous est présenté ce soir, confirme que nous n'avons aucune raison de capitaliser sur le dos des contribuables.

Une baisse plus importante du ct aurait pu vous être proposée en regard de la solidité de nos finances. Néanmoins, pour des raisons plus politiques que financières nous avons préféré rester sur cette modeste diminution d'un ct.

En effet, cette modification de 32 à 31 ct donne un signe clair aux habitants de Vandœuvres que les deniers qu'ils nous confient sont gérés de façon très rigoureuse puisque nous pouvons baisser notre fiscalité tout en augmentant les prestations offertes et en assurant la réalisation de nos multiples projets.

Pourquoi ne pas avoir proposé une diminution plus importante ?

Il nous a semblé que si une baisse modeste est clairement l'expression d'une bonne gestion, une baisse plus importante pourrait être interprétée comme une forme de dumping fiscal, ce qui ne nous semble pas opportun.

Mentionnons qu'au cours du débat du 3 octobre, quelques conseillers ont légitimement posé la question du risque financier en cas de surplus de charges ou de baisse inopinée de revenus. Que ces conseillers anxieux se rassurent : notre commune peut faire face sans problèmes à ces éventuels imprévus, et cela pendant plusieurs années. Il suffit pour s'en convaincre de lire notre bilan.

Je vous rappelle aussi, que nous avons décidé depuis quelques années d'attendre les résultats de l'année précédente avant d'engager les frais de l'année, en fonction d'un ordre de priorité. Ce système permet de limiter le risque puisque nous pouvons ainsi rééchelonner les charges, si d'aventure les résultats attendus pour l'année précédente ne devaient pas être au rendez-vous.

Et puis je me permets de vous rappeler que ce même débat avec ces mêmes angoisses et ces mêmes réserves avaient été déjà évoquées par les mêmes conseillers municipaux, lorsque nous avons décidé de diminuer de 33 à 32 ct.

Aujourd'hui, qui pourrait critiquer le bien-fondé de notre décision ?

Enfin, il faut aussi que vous sachiez que depuis cette année, nous faisons une situation de mi-année sur les dépenses afin de mieux pouvoir les suivre.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nos charges sont sous contrôle pour 2006, donc pas de mauvaises surprises de ce côté-là.

En résumé, le budget 2007 qui vous est proposé est très « équilibré ». Il a fait l'objet d'une élaboration minutieuse et prudente.

Il permet de donner satisfaction aux présidents de commissions et de faire face à nos engagements et à tous nos projets.

Et encore une fois, il ne met en aucun cas nos finances en péril.

C'est pourquoi la commission Administrative, financière et juridique vous recommande d'approuver le budget 2007 tel qu'il vous est soumis.

Voilà, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre attention et vous propose, après cette vue d'ensemble, de passer au détail des comptes pour que vous puissiez poser vos questions et obtenir les informations souhaitées pour chaque rubrique.

Jean-Philippe de TOLEDO

Président de la commission Administrative, financière et juridique

13.11.2006